

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources
Ressources Humaines

Patricia GRANJON
BP 737
07007 PRIVAS
Tél / 04-75-66-77-94
pgranjon@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2023-25

Portant renouvellement de l'adhésion à RESEAU IDEAL pour les années 2023/2024/2025

LE PRESIDENT,

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Direction Générale des Services (DGS)

Patricia GRANJON

Direction des ressources humaines

pgranjon@rdeche.fr

a

DECISION

Portant renouvellement de l'adhésion à Réseau Idéal pour les années 2023, 2024 et 2025

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil général n0.34 de 2006 approuvant l'adhésion du Département à l'association Réseau Idéal,

Vu la délibération du Conseil départemental n6.3.1 DU 1^{er} juillet 2021 donnant délégation Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,

Vu la décision n'2022-36 du 10 janvier 2022 portant renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau Idéal pour l'année 2021et 2022

Considérant que l'association Réseau Idéal est un lieu d'échanges d'information et de connaissance entre collectivités territoriales permettant une démarche collective de recherche de solution aux problèmes rencontrés par la collectivité sur toutes les compétences départementales,

Considérant que l'association constitue une source documentaire supplémentaire,

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental,

ARRETE

Article 1^{er} • Le Département renouvelle son adhésion à l'association Réseau Idéal pour les années 2023, 2024 et 2025.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- D'un recours gracieux
- D'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03)

Dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de faire mise en œuvre de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 9/01/2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 10/01/2023
Affiché en l'Hôtel du département le 10/01/2023
Identifiant de télétransmission : 26619 .

